ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 123649

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique tarifaire menée par les banques avec les cartes bancaires. En effet, des études ont montré que le coût facturé par les banques pour des incidents liés à l'utilisation de la carte bancaire dépassait largement le coût réel de traitement de ces incidents. Ainsi, les commissions d'intervention atteignent bien souvent des sommes considérables. De plus, contrairement aux chèques, il n'existerait aucun plafond légal sur les frais, ce qui laisse une très grande flexibilité de facturation aux établissements bancaires. Aussi, il lui demande quelles sont les solutions envisagées par le Gouvernement afin de mieux contrôler les commissions d'intervention des banques au sujet des cartes bancaires et rendre ainsi plus lisibles ces opérations. Il est indispensable de remédier à cette situation qui est manifestement préjudiciable pour les utilisateurs.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123649
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12721
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)